

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de la transition  
écologique et solidaire

---

**Direction de la sécurité de l'aviation civile**

**Décision du 10 février 2020  
portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile – échelon  
central)**

NOR : TREA2002026S

*(Texte non paru au Journal officiel)*

**Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,**

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu le code des transports ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 22 janvier 2020 portant organisation de l'échelon central la direction de la sécurité de l'aviation civile,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de l'échelon central de la direction de la sécurité de l'aviation civile mentionnées dans la décision du 22 janvier 2020 susvisée, à M. Pascal Luciani, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts.

## **Article 2**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite de ses attributions mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la décision du 22 janvier 2020 susvisée, à M. Nicolas Marcou, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts.

## **Article 3**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « gestion des ressources » mentionnées à l'article 2 de la décision du 22 janvier 2020 susvisée, à :

- Mme Frédérique Gély, administratrice civile hors classe ;
- M. Laurent Brunel, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

## **Article 4**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « gestion des ressources » mentionnées à l'article 2 de la décision du 22 janvier 2020 susvisée, à :

- M. Rémy Jaeck, attaché principal d'administration de l'Etat ;
- Mme Christelle Degardin, attachée d'administration de l'Etat.

## **Article 5**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « coopération européenne et réglementation de sécurité » mentionnées à l'article 3 de la décision du 22 janvier 2020 susvisée, à :

- Mme Nathalie Domblides, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts ;
- M. Philippe Auradé, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

## **Article 6**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « coopération européenne et réglementation de sécurité » mentionnées à l'article 3 de la décision du 22 janvier 2020 susvisée, à :

- Mme Mireille Chabroux, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Bertrand Huron, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Frantz Chout, attaché principal d'administration de l'Etat ;
- M. Michel El-Maari, attaché principal d'administration de l'Etat ;

- M. Thomas Iacono, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
- Mme Christine Roure, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

#### **Article 7**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « personnels navigants » mentionnées à l'article 4 de la décision du 22 janvier 2020 susvisée, à :

- M. Didier Rouzet, agent contractuel ;
- Mme Marie-Agnès Guyomarc'h, attachée d'administration de l'Etat hors classe ;
- M. Eric Brodbeck, agent contractuel.

#### **Article 8**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « personnels navigants » mentionnées à l'article 4 de la décision du 22 janvier 2020 susvisée, à :

- Mme Muriel Belzunce, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- Mme Aude Bernadac, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Bruno Commarmond, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- Mme Elisabeth Myara, attachée principale d'administration de l'Etat ;
- Mme Marianne Pham, attachée principale d'administration de l'Etat ;
- M. René Germa, médecin évaluateur ;
- Mme Patricia Maruani, médecin évaluateur ;
- M. Michel Beyris, agent contractuel, jusqu'au 29 février 2020 ;
- M. François Cougnaud, agent contractuel, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 ;
- M. Patrice Guillemot, agent contractuel ;
- M. Philippe Besse, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;
- M. Arnaud Boyer, assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

#### **Article 9**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « navigabilité et opérations » mentionnées à l'article 5 de la décision du 22 janvier 2020 susvisée, à :

- M. Pierre Bernard, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts ;
- M. Thomas Vezin, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts.

## **Article 10**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « navigabilité et opérations » mentionnées à l'article 5 de la décision du 22 janvier 2020 susvisée, à :

- M. Andy Dufour, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts ;
- M. Laurent Chapeau, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Jean-Pierre Dantart, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- Mme Karine Gay, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Arnaud Grut, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Claude Mas, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- Mme Sylvie Morales, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Benoît Pinon, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Antoine Hervé, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- Mme Quitterie Henry de Villeneuve, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
- M. Alexandre Leboulanger, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;
- M. Jérôme Hamon, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;
- M. Stéphane Mangin, agent contractuel ;
- M. Franck Sinton, agent contractuel ;
- Mme Odile Tourret, agente contractuelle.

## **Article 11**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « aéroports et navigation aérienne » mentionnées à l'article 6 de la décision du 22 janvier 2020 susvisée, à :

- Mme Naïma Lagdaa, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts ;
- M. Yann Le Fablec, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

## **Article 12**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « aéroports et navigation aérienne » mentionnées à l'article 6 de la décision du 22 janvier 2020 susvisée, à :

- M. Geoffroy Chevalier, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts ;
- M. Jean-Marc Lapène, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- Mme Bérioska Marchant, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Guilhem Nicolas, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Frédéric Thomas, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- Mme Brigitte Verdier, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Fabrice Etard, ingénieur en chef du contrôle de la navigation aérienne ;
- M. Francis Segura, attaché principal d'administration de l'Etat ;
- M. Philippe Furtwengler, médecin évaluateur.

## **Article 13**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « sureté » mentionnées à l'article 7 de la décision du 22 janvier 2020 susvisée, à :

- M. Serge Billiottet, administrateur général ;
- Mme Florence Wibaux, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

## **Article 14**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, la délivrance et le renouvellement des titres aéronautiques, dans la limite des attributions de la direction « sureté » mentionnées à l'article 7 de la décision du 22 janvier 2020 susvisée, à :

- M. Daniel Charpentier, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts ;
- Mme Sonia Hifdi, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- Mme Nathalie Spyckerelle, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Pascal Courtin, attaché principal d'administration de l'Etat ;
- Mme Emmanuelle Périllat, attachée principale d'administration de l'Etat ;
- M. Raphaël Alexandre, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

- Mme Nathalie Véga, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

#### **Article 15**

La décision du 3 décembre 2019 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile – échelon central) est abrogée.

#### **Article 16**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 10 février 2020.

P. CIPRIANI